



Laréole



niveau : facile



I - Chemin de Laréole

Distance : 9,5 km

Durée : 3 heures 10

Balisage : jaune

Point de départ : place du village

Sur les hauteurs du Canton, au détour d'un sentier, vous découvrirez l'imposante silhouette de ce magnifique Château du XVIème siècle.

Drudas



niveau : facile

2 - Chemin d'Aubépine

Distance : 6,3 km **Durée** : 2 heures 10

2bis - Chemin du Tourguil

Distance : 7,6 km **Durée** : 2 heures 30

Balisage : jaune

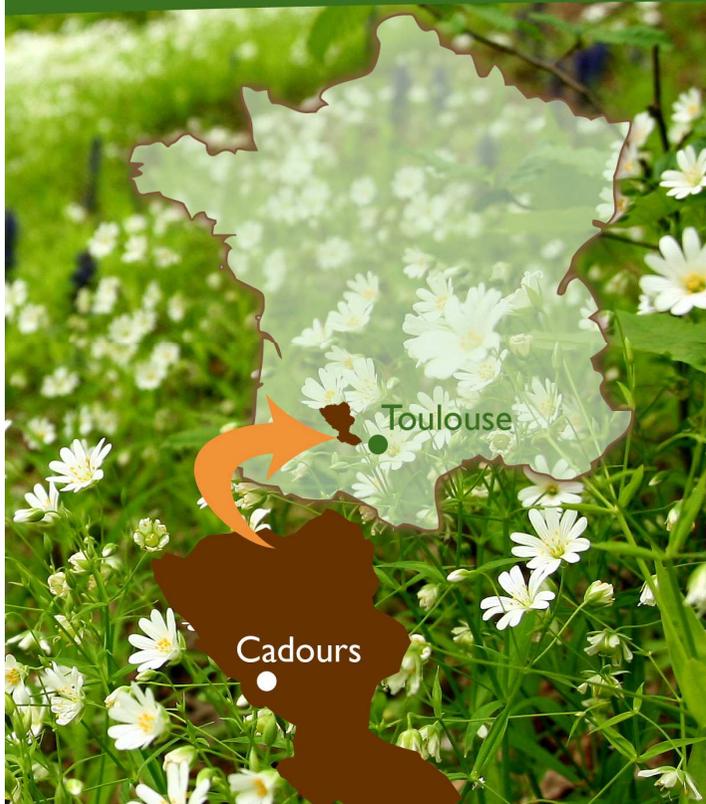
Point de départ : place du village

Sur les traces des druides, une balade s'impose pour ce beau parcours alternant parties boisées et vues dégagées.



2010
**Circuits de
randonnées**





3 - Chemin du Pont Romain

Distance : 9 km **Durée :** 3 heures

3bis - Chemin du Grès

Distance : 11,3 km **Durée :** 3 heures 40

Balisage : jaune

Point de départ : place du village

Couleurs chatoyantes et parfums enivrants, sur cet itinéraire étonnant avec un passage pittoresque sous un pont.

Vignaux



4 - Parcours de la Garenne

Distance : 6,7 km

Durée : 2 heures 15

Balisage : jaune

Point de départ : place du village

Vous serez surpris par la diversité des paysages de ce chemin, avec en point d'orgue, un passage mémorable à l'ombre d'arbres centenaires.



Le Castera



Des plaines de Save en bosquets, de vallons en collines, venez découvrir les terres de La Hire.



***La Hire :** Seigneur du Castéra et de Pradère en 1426.

Valet de coeur des jeux de cartes.



5 - Chemin de La Hire*

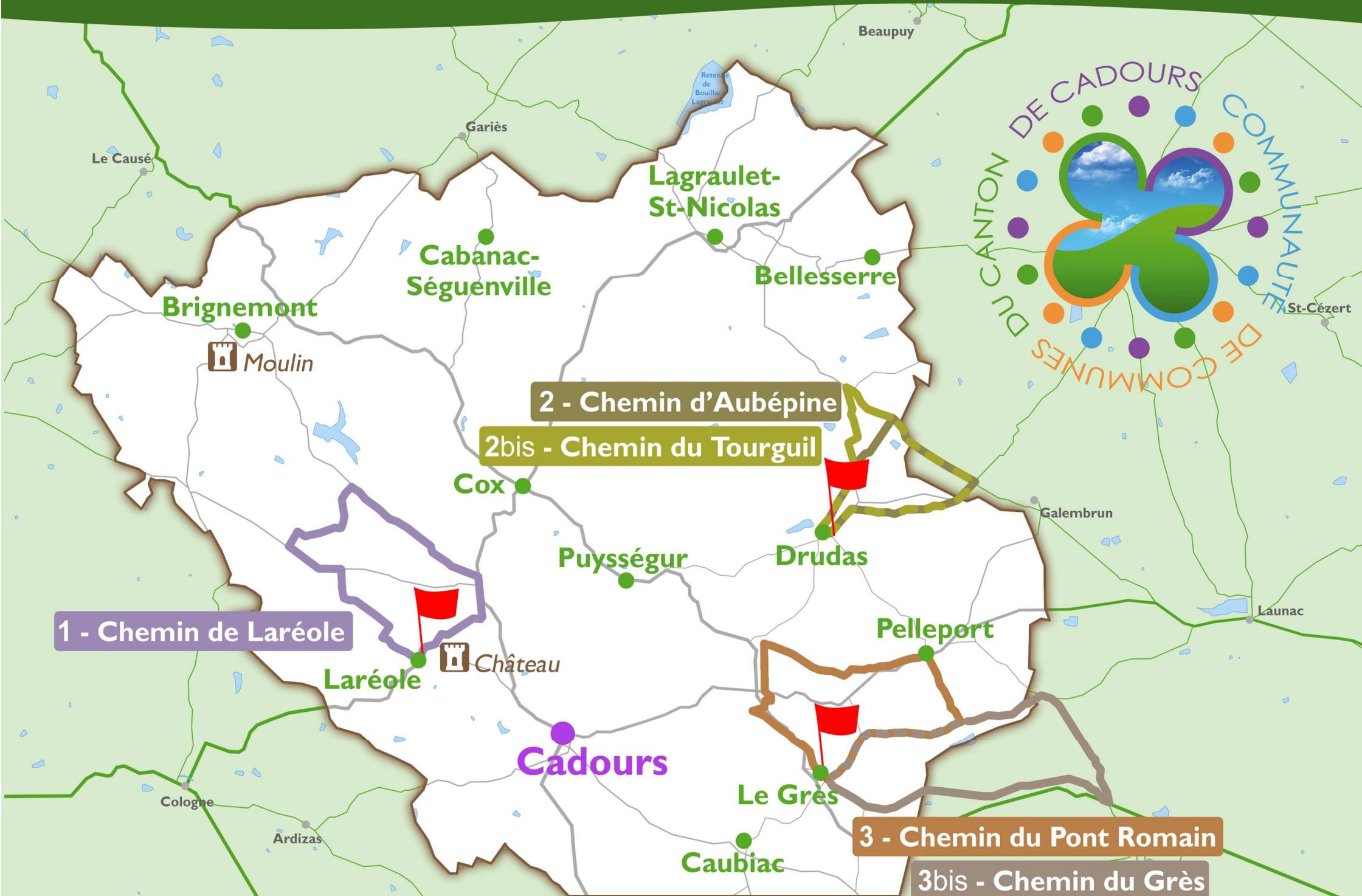
Distance : 9,6 km

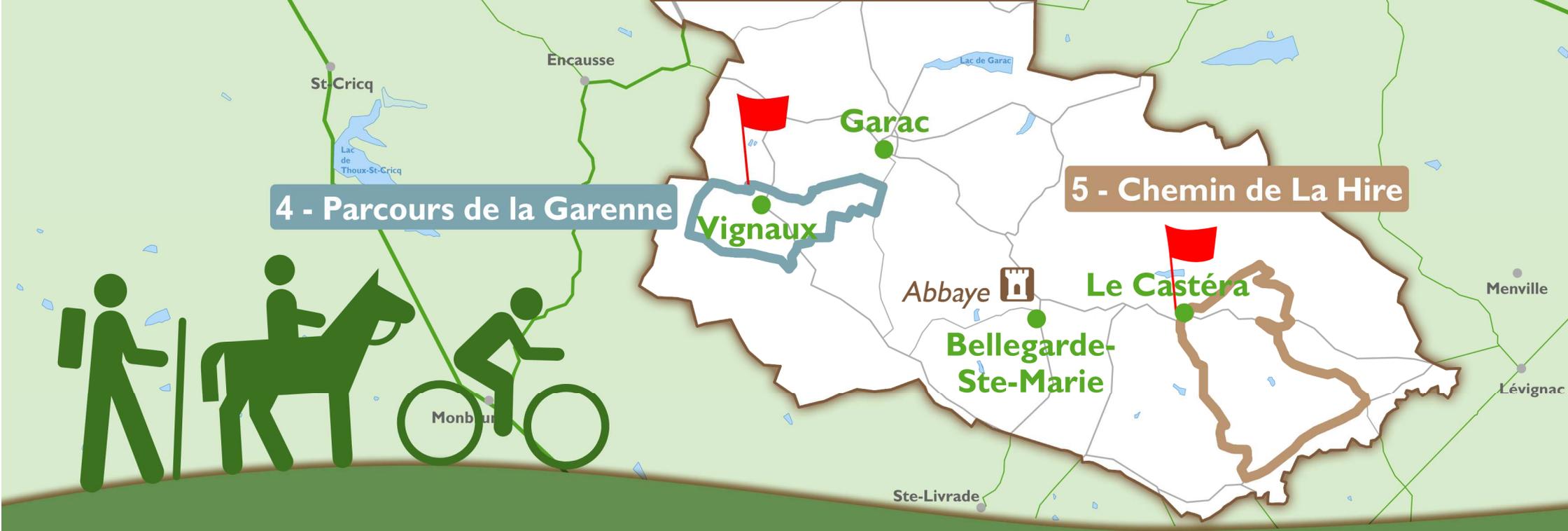
Durée : 2 heures 45

Balisage : jaune

Point de départ : face à la mairie

Circuits de randonnées du Canton de Cadours



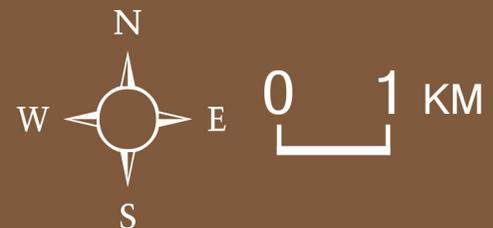


4 - Parcours de la Garenne

5 - Chemin de La Hire

Légende et Balisage

Informations et conseils

-  **Départ randonnée**
-  **Monument ou curiosité**
- 
-  **Bonne direction**
-  **Tournez à droite**
-  **Tournez à gauche**
-  **Mauvaise direction**

Les circuits de la Communauté de Communes du Canton de Cadours sont accessibles aux randonneurs pédestres, équestres et VTT. Les temps de parcours sont indiqués à pied. Pour profiter pleinement de votre activité, il convient de respecter le milieu naturel, les propriétés privées ainsi que les autres usagers.

- Suivez toujours le balisage
- Equipez-vous de bonnes chaussures de marche
- Protégez-vous du soleil et hydratez-vous
- Emportez vos déchets, ne laissez rien sur votre passage
- N'allumez pas de feux en forêt
- Cueillette interdite

Secours : Gendarmerie : 17 Pompiers : 18 SAMU : 15

Syndicat d'initiative : +33 (0)5 62 13 74 00

Merci de votre compréhension et bonne randonnée.

La Communauté de Communes